



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

**Jeudi 13 MARS 2025
A 16h30**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président)
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MONS, PUJOL, SCAPPAZZONI, TREUIL

Pouvoirs :

MR DAVID a donné POUVOIR à Mr FOULON
MR MARTINERIE a donné POUVOIR à M.LUMMEAUX

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, THE
Messieurs BONNIN, DAVID, DELEPAUX, SEGURA, MARTINERIE

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

Ordre du jour du Conseil d'Administration

Délibération N°01	Reprise des résultats anticipés
Délibération N°02	Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2024 budget primitif et budgets annexes
Délibération N°03	Budgets primitifs 2025 – budget principal et budgets annexes
Délibération N°04	Bilan moral et social 2024
Délibération N°05	Création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
Délibération N°06	Plan d'action, communication, adhésion et promotion 2025
Délibération N°07	Tarifs office de tourisme
Délibération N°08	Tarifs visites et commissionnements du service réceptif
Délibération N°09	Salon nautique
Délibération N°10	Avenant et tarif occupation du domaine public petit train touristique Arcachon 2025
Délibération N°11	Partenariat Arcachon Expansion/Transdev
Délibération N°12	Plage aux entrepreneurs
Délibération N°13	Mise en concurrence pour l'organisation d'une course d'obstacles
Délibération N°14	Tarifs Olympia et partenariats Culture
Délibération N°15	Tarifs du Palais des Congrès

Les convocations et les délibérations ont été envoyées le 6/03/25 en version dématérialisée soit cinq jours francs avant le Conseil d'Administration conformément aux statuts d'Arcachon Expansion.

Remis sur table :

Sortie de l'ordre du jour :

Délibération n°1 Approbation du compte financier unique (CFU)

Modification de l'ordre du jour :

Délibération n°1 Reprise de résultats anticipés

Délibération n°2 Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2024 budget primitif et budgets annexes

Délibération n°3 Budgets primitifs 2025 – budget principal et budgets annexes

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

Yves FOULON, président d'Arcachon Expansion ouvre la séance.

Le compte-rendu du 14 janvier 2025 est adopté à l'unanimité. Pas de remarque.

REPRISE DES RESULTATS ANTICIPES 2024

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Administratif

L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée, soit sans attendre le vote du Compte Administratif, les résultats de l'exercice antérieur.

Ainsi, les résultats provisoires 2024 issus de la clôture de la journée complémentaire et attestés par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Belin-Beliet sont présentés en annexe.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant La reprise des résultats anticipés 2024.

AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES D'ARCACHON EXPANSION

Conformément aux dispositions comptables M4, Arcachon Expansion a la possibilité de voter son budget primitif et ses budgets annexes en reprenant par anticipation les résultats de l'année précédente.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation provisoire des résultats du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes

BUDGET PRINCIPAL 720 : OFFICE DE TOURISME

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :	Excédent	87 588,77 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent	886 903,40 €
-Résultat de clôture à affecter :	Excédent	974 492,17 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Déficit	-35 510,57 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	266 878,54 €
- Résultat comptable cumulé :	Excédent	231 367,97 €
- Dépenses d'investissement reportées :		0,00 €
- Recettes d'investissement reportées :		0,00 €
- Solde des restes à réaliser :		0,00 €
Besoin réel de financement :		0,00 €

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	0,00 €
- Dotation complémentaire en réserves (R1068) :	0,00 €
Sous Total (R1068) :	0,00 €

- En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) :	974 492,17 €
TOTAL :	974 492,17 €

Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

0,00 €

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	recettes	dépenses	recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 974 492,17 €	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution 231 367,97 € R1068 : excédent capitalisé 0,00 €

M FOULON, demande au conseil d'administration de bien vouloir **approuver l'affectation provisoire des résultats du budget principal 720 de l'exercice 2024**

BUDGET ANNEXE 730 : PALAIS DES CONGRES**Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice :	Excédent	62 378,32 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Exécdént	106 890,66 €
-Résultat de clôture à affecter :	Excédent	169 268,98 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Déficit	-6 647,52 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	20 023,99 €
- Résultat comptable cumulé :	Excédent	13 376,47 €
- Dépenses d'investissement reportées :		0,00 €
- Recettes d'investissement reportées :		0,00 €
- Solde des restes à réaliser :		0,00 €
Besoin réel de financement :		0,00 €

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	0,00 €
- Dotation complémentaire en réserves (R1068) :	0,00 €
SOUS TOTAL (R1068) :	0,00 €
- En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) :	169 268,98 €
TOTAL :	169 268,98 €

Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

0,00 €

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	recettes	dépenses	recettes
D002 : déficit reporté 0,00 €	R002 : excédent reporté 169 268,98 €	D001 : solde d'exécution 0,00 €	R001 : solde d'exécution 13 376,47 € R1068 : excédent capitalisé 0,00 €

M FOULON, demande au conseil d'administration de bien vouloir approuver l'affectation provisoire des résultats du budget annexe commercial 730 de l'exercice 2024.

Budget Annexe 740 – Animations :**Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice :	Déficit	-527,31 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent	16 249,89 €
-Résultat de clôture à affecter :	Excédent	15 722,58 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent	1 804,33 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	487,92 €
- Résultat comptable cumulé :	Excédent	2 292,25 €

- Dépenses d'investissement reportées :	0,00 €
- Recettes d'investissement reportées :	0,00 €
- Solde des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin réel de financement :	0,00 €

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	0,00 €
- Dotation complémentaire en réserves (R1068) :	0,00 €
Sous Total (R1068) :	0,00 €

- En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) :	15 722,58 €
TOTAL :	15 722,58 €

Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

0,00 €

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	recettes	dépenses	recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 15 722,58 €	D001 : solde d'exécuti on	R001 : solde d'exécution 2 292,25 € R1068 : excédent capitalisé 0,00 €

M FOULON, demande au conseil d'administration de bien vouloir **approuver l'affectation provisoire des résultats du budget annexe animations 740 de l'exercice 2024.**

Budget Annexe 750 – Culture :**Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice :	Déficit	-2 175,32 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Déficit	-92 967,04 €
-Résultat de clôture à affecter :	Déficit	-95 142,36 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Déficit	-176 854,93 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	9 559,67 €
- Résultat comptable cumulé :	Déficit	-167 295,26 €

- Dépenses d'investissement reportées :	0,00 €
- Recettes d'investissement reportées :	170 000,00 €
- Solde des restes à réaliser :	170 000,00 €
Besoin réel de financement :	0,00 €

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	0,00 €
- Dotation complémentaire en réserves (R1068) :	0,00 €
SOUS TOTAL (R1068) :	0,00 €

- En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) :	0,00 €
TOTAL :	0,00 €

Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :	-95 142,36 €
---	---------------------

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 95 142,36 €	R002 : excédent reporté 0,00 €	D001 : solde d'exécution 167 295,26	R001 : solde d'exécution R1068 : excédent capitalisé 0,00 €

M FOULON, demande au conseil d'administration de bien vouloir **approuver l'affectation provisoire des résultats du budget annexe culture 750 de l'exercice 2024.**

La délibération d'affectation définitive du résultat 2024 interviendra après le vote du compte administratif 2024. L'ensemble de ces montants sera inscrit au BP primitif 2025 du budget principal et des budgets annexes, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation provisoire des résultats du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes

BUDGET PRIMITIF 2025- BUDGET PRIMITIF ET BUDGETS ANNEXES

Après avoir pris connaissance des projets de Budgets Primitifs pour l'exercice 2025 et au vu des résultats 2024 et de l'affectation provisoire votés précédemment, le budget primitif 2025 et les budgets annexes s'équilibrent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

- En fonctionnement : 4 350 873.21 €
- En investissement : 287 711.00 €

BUDGET PALAIS DES CONGRES :

- En fonctionnement : 1 748 249.00 €
- En investissement : 55 615.47 €

BUDGET ANIMATIONS :

- En fonctionnement : 1 059 483.60 €
- En investissement : 3 889.85 €

BUDGET CULTURE :

- En fonctionnement : 3 437 839.95 €
- En investissement : 206 536.33 €

▪ BUDGET PRINCIPAL :

- ASSOCIATION VUE SUR MER : 25 000 € au vu de la convention pour l'organisation d'animations sur la promenade du boulevard Veyrier Montagnères et en bordure de Plage
- ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS : 15 000 € selon convention pour l'organisation des animations commerciales.
- Budget annexe Animation de **538 179.02** € étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans l'organisation d'évènements, d'animations ou d'accueil.

- Budget annexe Culture de 1 897 428.95 € étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans la politique tarifaire en matière culturelle notamment, en vue de proposer des tarifs attractifs.

■ **BUDGET ANIMATION :**

- ASSOCIATION DU CERCLE DE VOILE : selon la convention annuelle 10 000 € pour l'organisation d'animations.
- BENEVOLE ARC : selon la convention annuelle 300 € pour l'organisation de l'accueil lors des diverses manifestations du service Animation
- PORT D'ARCACHON : 26 700 € selon la convention pour l'organisation du Salon Nautique
- ARC BALADIN : 300 € selon la convention de participation à l'organisation de quelques manifestations

BUDGET CULTURE :

- BENEVOLE ARC : 2 700 € selon convention pour l'organisation de l'accueil lors des diverses manifestations des spectacles du service Culture.
- Versement d'une redevance pour contrainte de service public de **200 000 €** conformément au contrat de concession du Vélodrome étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette redevance est justifiée par les exigences imposées par Arcachon Expansion au concessionnaire dans la politique tarifaire.

En application de l'article L2121-11 du CGCT plusieurs membres du Conseil d'Administration doivent quitter la séance :

4 membres en leur qualité de membre du conseil d'administration de la régie du port (Yves FOULON, Pierre CAVOLI, Catherine CASSOT et Bruno FANARA)

1 Membre en leur qualité de président de l'association Arcachon vue mer (Patrick PUJOL)

Avant de se déporter, Monsieur le Président cède la Présidence de la séance à Bernard LUMMEAUX, Vice-Président

Le conseil d'administration approuve et adopte à la majorité la délibération concernant les budgets primitifs 2025-budget principal et budgets annexes ainsi que les subventions.

BILAN MORAL ET SOCIAL 2024

Monsieur le Président présente le bilan moral et social 2024

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant le bilan moral et social 2024

CREATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'article R.2221-28 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'habilitation de la Directrice Générale d'Arcachon Expansion en date du 15 décembre 2020.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services.

Office de tourisme	Contrats saisonniers	19 mois
	Stagiaire	6 mois
OCA	Contrats CDD	12 mois
	Contrats saisonniers	4 mois
Direction Générale	Stagiaire	6 mois
Culture	Contrat CDD (expos)	2 mois
	Stagiaire	6 mois
Palais des congrès	Contrat CDD	12 mois
	Stagiaire	12 mois
Animations	Contrat alternance	12 mois
	Contrat CDD	4 mois
	Stagiaire	6 mois

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant la création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

PLANS D'ACTIONS, ADHESIONS ET PARTENARIAT SD'ARCACHON EXPANSION

Yves FOULON présente le projet de plans d'action et partenariats pour les différents services d'Arcachon Expansion pour l'année 2025.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération du plan d'actions, adhésion et de partenariats 2025.

TARIFS ET PARTENARIATS OFFICE DE TOURISME et TARIFS VISITES GUIDEES ET COMMISSIONNEMENT DU SERVICE RECEPTIF

- 1/ Déstockage de certains produits de l'Office de Tourisme : Tarifs soumis au taux de TVA en vigueur
- 2/ Ajustement tarifs boutique lors de périodes de remises commerciales : application de -20% sur le prix de vente TTC) : Tarif soumis au taux de TVA en vigueur
- 3/ Tarifs des nouveaux produits boutique de l'Office de Tourisme : Tarifs soumis au taux de TVA en vigueur
- 4 / Etat et mouvements des stocks des produits boutique de l'Office de Tourisme :
- 5/ Tarifs visites guidées et commissionnement du service réceptif

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les délibérations concernant les partenariats et tarifs de l'office de tourisme ; les tarifs visites et commissionnements du service réceptif.

PARTENARIAT SALON NAUTIQUE

Dans le cadre de la convention de partenariat liant Arcachon Expansion avec le Port d'Arcachon, Arcachon Expansion souhaite apporter sa contribution au Salon Nautique.

Pour ce faire, plusieurs services d'Arcachon Expansion pourront être sollicités par les organisateurs :

- L'office de tourisme pour la vente de billetterie du Salon

Les billets pour l'accès aux navires seront en vente en ligne, à l'Office de Tourisme et sur le site du Salon pendant toute la durée de la manifestation.

Une rétrocession d'une commission au tarif unique de 1€ par billet vendu sera facturée au port d'Arcachon.

Le personnel qualifié de l'Office de Tourisme sera mis à disposition gracieusement pour assurer la billetterie sur place pendant l'événement.

- **La Culture pour un appui technique**

Dans le cas où des frais techniques (personnel, matériel...) seraient engagés par Arcachon Expansion, ils seront refacturés au Port d'Arcachon sur présentation de justificatifs de factures.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°9 concernant le partenariat Salon Nautique.

AVENANT ET TARIF OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PETIT TRAIN TOURISTIQUE ARCACHON 2025

Par délibération du 7 mars 2024, le conseil d'administration d'Arcachon Expansion a accepté l'offre proposée par LOCO EXPRESS et autorisé l'occupation du domaine public au Petit Train Touristique.
Une convention fixant les obligations des deux parties a été signée le 19 mars 2024.

Un avenant modifiant la période d'exploitation incluant les vacances d'hiver a été signé le 19 février 2025

Comme prévu dans cette convention et son article 7, il convient de fixer annuellement les tarifs de redevances annuelles.

Redevance part fixe : 4 988 € (quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit) Euros

Redevance part variable : 3 (trois) % du chiffre d'affaires HT de l'exploitation

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant l'avenant et tarif occupation du domaine public petit train touristique Arcachon 2025.

PARTENARIAT ARCACHON EXPANSION / TRANSDEV

Dans le cadre de la convention de partenariat liant Arcachon Expansion et Transdev, l'Office de Tourisme apporte sa contribution à la vente des titres de transport du réseau de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud.

Ceux-ci sont en vente à l'Office de Tourisme, toute l'année.

En contrepartie du service rendu, une commission de 3% des recettes TTC sera facturée à Transdev par Arcachon Expansion

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant le partenariat entre Transdev et Arcachon Expansion.

PLAGE AUX ENTREPRENEURS

Arcachon Expansion organisera la quatrième édition de La Plage aux Entrepreneurs le 11 septembre 2025 au Palais des congrès d'Arcachon.

Cet événement ambitionne de :

- Rencontrer des figures emblématiques de l'entrepreneuriat français.
- Créer du lien et des synergies autour de la fabrication française
- Inciter et convaincre à la relocalisation
- Mettre en lumière ceux qui s'engagent pour être force de proposition et source d'inspiration
- Parler Humain, histoire de vie, quête de sens, savoir faire

C'est aussi l'occasion de mettre à l'honneur l'entrepreneuriat, les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant la plage aux entrepreneurs.

MISE EN CONCURRENCE POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE D'OBSTACLE

L'association LA SALICORNE nous a sollicités pour une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour y produire une course à obstacles « LA FRAPPADINGUE » le 6 avril 2025.

Afin de répondre aux obligations et en application du code général de la propriété des personnes publiques Une annonce est parue sur notre site internet www.arcachon.com le 13 février 2025.

➤ Aucune candidature reçue

Aucune offre n'étant parvenue à la date limite de remise des offres fixée par le cahier des charges de la consultation, une procédure de gré à gré a été engagée et a conduit à retenir l'association LA Salicorne

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant la mise en concurrence pour l'organisation d'une course d'obstacles.

TARIFS SPECTACLES ET PARTENARIATS CULTURE :

Comme le prévoient les statuts d'Arcachon Expansion le Conseil d'Administration doit fixer les tarifs de la culture :

1. Saison Culturelle – Fixation des Tarifs
2. Tarifs et Invitations Hors Catégorie
3. Tarifs Spécifiques et Festivals
 - Jazz Festival : Billetterie classique + Passeports
 - Festival Cadences : Tarifs spécifiques pour grands spectacles et Théâtre de la Mer.
 - Festival de Musique de Chambre : Passeports multi-concerts
 - Bazar de Mômes
 - Billetterie pour prestataires extérieurs
4. Partenariats & Événements
 - Plage aux Écrivains :
 - Partenariats entreprises & institutions : Lycée Condorcet, Base Militaire de Cazaux, Cercle Universitaire, Casino d'Arcachon, Renault Côte d'Argent (mise à disposition de véhicules contre visibilité).
 - Soutien aux partenaires privés : Formules entreprises (achat de billets, communication, accueil VIP).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant les tarifs Olympia et partenariats culture

TARIFS PALAIS DES CONGRES

Le Président propose d'examiner les tarifs de diverses prestations du palais des congrès

Forfait son & vidéo - Salle des Ambassadeurs

Pack 4 PDC supprimé → Nouveau forfait

Pupitre en sus

Équipement inclus : 2 micros, 2 enceintes, écran de projection, vidéoprojecteur, écran de retour

Régisseur obligatoire (montage, exploitation, démontage) (obligatoire en plénière/réunion)

Forfait transport et livraison :

Pour toute livraison de stands modulaires sur une surface inférieure à 100 m², un forfait transport

Aménagements & Équipements

Espace Salon

Espace Accueil/Vestiaire

Espace "Atelier Éphémère" – chaises tablettes (hors régisseur).

Barriques avec plateaux – Installation pour les soirées au Marché d'Arcachon.

Cloisons/Séparateurs

Privatisation du Petit Train

Transfert insolite vers la salle du Tir au Vol à bord du Petit Train touristique d'Arcachon.

Circuit commenté à travers la Ville d'Hiver jusqu'à la plage Pereire, offrant une immersion dans l'histoire et le patrimoine architectural.

- ◆ Capacité : Jusqu'à 50 participants
- ◆ Période : Du 1er avril au 31 octobre
- ◆ Langues disponibles : Français, Anglais, Allemand, Espagnol, Italien

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant les tarifs du palais des congrès.

Une réunion avec les administrateurs est programmée le 2 avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil d'administration est programmé le mercredi 18 juin 2025.

Frédérique DUGENY

Directrice Générale d'Arcachon Expansion

Yves FOULON

Président de la Régie Arcachon Expansion

Nom	Fonction	Signature
FOULON Yves	Président	
LUMMEAUX Bernard	1er Vice-Président	
SOULIER Nicolas	2eme Vice-Président	
MARESCOT Claire	3eme Vice-Présidente	
BORDEDEBAT Geneviève	ADMINISTRATEUR	
BONNIN Alexis	ADMINISTRATEUR	Excusé
CASSOT Catherine	ADMINISTRATEUR	
CAUSSARIEU Martine	ADMINISTRATEUR	
CAVOLI Pierre	ADMINISTRATEUR	
DUBROCA Monique	ADMINISTRATEUR	Excusée

LAFONTAINE Barbara	ADMINISTRATEUR	Excusée
SCAPPAZZONI Paul	ADMINISTRATEUR	
DELEPAUX Gilles	ADMINISTRATEUR	Excusé
PUJOL Patrick	ADMINISTRATEUR	
THE Mathilde	ADMINISTRATEUR	Excusée
DAVID Emmanuel	ADMINISTRATEUR	Excusé
MARTINERIE Laurent	ADMINISTRATEUR	Excusé
TREUIL Laurent	ADMINISTRATEUR	
SEGURA Dany	ADMINISTRATEUR	Excusé
FOULON Nathalie	ADMINISTRATEUR	
MAUPILE Yvette	ADMINISTRATEUR	
MONS Olivier	ADMINISTRATEUR	
FANARA Bruno	ADMINISTRATEUR	